

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Coutin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (27) :

BEAL Michel, EYMAR Louis-Eric, SORCE Rose-Marie, SAINT-MARCEL André, EMONET Elisabeth, BANCOD Hervé, COLOMBET Agnès, LETEROUIN Corinne, GABAYET Catherine, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, CLAISSE Pascal, EL HAGE Henriette, TITH Audrey, MORISET Kamila, SAINT-JOANIS Pierre, MERMILLOD-BLONDIN Luc, MASSELOT François, VANDEPITTE Brice, BLANC Adrien, RIGAUD Vincent, GONDA Frédéric, PASQUET-CHARDRON Manuella, COUTIÈRE Benjamin, CHIAMPO Claire, BASSET Thierry, LARDET Frédérique

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :

BUREL Sylvia a donné pouvoir à EYMAR Louis-Eric
 VIÉVARD Bernard a donné pouvoir à SAINT-MARCEL André
 Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2026
 Date d'affichage : 03/04/2026
 Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16.04.2026
 Et publication le : 20.04.2026
 Le Maire,



Budget principal - Affectation des résultats 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et l'instruction M14, selon lesquels le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

Vu l'adoption du Compte Financier Unique 2024 par le Conseil municipal, ce dernier doit se prononcer sur l'affectation du résultat ;

Considérant l'annulation de la délibération n° 2026-08 du 9 février 2026 ;

Considérant que le Compte Financier Unique fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'année	2 856 471,08 €
Excédent reporté (002)	0,00 €
⇒ Excédent total à reporter	2 856 471,08 €
Dont affecté en investissement (1068)	2 856 471,08 €
Dont reporté en fonctionnement (002)	0,00 €
Déficit d'investissement de l'année	1 606 329,08 €
Excédent reporté (001)	1 659 388,32 €
⇒ Excédent total à reporter	53 059,24€
Dont reporté en section d'investissement (001)	53 059,24€

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE

Pour : 24

Abstentions : 5 (F. Lardet-T. Basset-B. Coutière-C. Chiampo – M. Pasquet-Chardron)

Pour extrait conforme, le 13 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Françoise JOSSERAND**



**Le Maire,
Michel BEAL**

